

« Assises de la santé scolaire » : de nouvelles attaques contre les PsyEN

Montreuil, le 24 avril 2025

Plusieurs réunions avec le ministère ont eu lieu sur la question des « assises de la santé scolaire » dans le cadre de la « grande cause » de la santé mentale initiée par l'ancien Ministre Attal et des mesures que l'actuelle Ministre Borne a prévu d'annoncer le 14 mai prochain.

Le Ministère propose la création d'un poste de « psychologue-conseiller technique en santé mentale » auprès des DASEN...

Ainsi, la ministre propose de créer ce poste pour l'associer au « pôle santé social » avec les autres conseillers techniques des 3 autres corps (les infirmières scolaires, les médecins scolaires et les assistantes sociales) auprès de chaque DASEN.

Avec la création de ce conseiller technique départemental PsyEN, les PsyEN EDA verraient leurs missions modifiées car ils devront appliquer la politique départementale établie par le DASEN après la concertation auprès des 4 conseillers techniques. C'est une refonte de leurs missions qui met fin à l'autonomie relative des PsyEN, tant en termes d'organisation et de suivis des cohortes qu'en termes de références théoriques et modalités de pratiques professionnelles. C'est une mise au pas de ces personnels.

En effet, avec le « pôle santé social » ainsi créé, le DASEN ou les Agences régionales de santé pourraient leur donner de nouvelles interventions au motif de campagnes de prévention ou de promotion de la santé, ou de bilan émanant à la fois des plateformes de coordination (PCO) et d'orientation et pôle d'appui à la scolarité (PAS).

De plus, comme il l'avait envisagé dans des projets précédents (projet de loi 4DS par exemple), le gouvernement revient à la charge en voulant assimiler les PsyEN aux personnels médico-sociaux alors qu'ils n'appartiennent pas à la filière des personnels administratifs, sociaux et de santé (ATSS).

Avec cette gestion par un conseiller technique, la sectorisation de leurs interventions sera remise en question et permettrait de répondre au problème des postes vacants des PsyEN EDA.

N'oublions pas que le questionnaire mis en ligne sur Eduscol avait défini clairement les objectifs et l'organisation de ce « pôle santé social » : proposer aux PsyEN la possibilité d'un « exercice partagé » avec des activités hospitalières, libérales, en centre municipal de santé, en ESMS.

Ce seront donc revoir les missions des PsyEN afin de les transférer à terme aux pôles départementaux.

... au lieu de répondre aux revendications des PsyEN EDA !

En effet, lors de ces réunions avec le Ministère, à aucun moment il n'a été question de répondre aux demandes des PsyEN EDA en termes de créations de postes, de conditions de travail ou de revalorisation salariale.

... / ...

La FNEC FP-FO n'a cessé d'indiquer que pour améliorer la santé scolaire, il fallait créer davantage de postes de PsyEN ainsi que des postes de médecins scolaires, d'infirmières scolaires et d'assistantes sociales.

Pour cela, la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail (matériel, locaux, secteurs, remplacement, ...) doivent être au centre des mesures du ministère.

Force est de constater que dans le contexte du budget de guerre imposé par le président Macron, la ministre préfère revoir les missions des PsyEN EDA en gérant la pénurie créée depuis la mise en place du nouveau corps des PsyEN en 2017.

Face à ces nouvelles attaques, la FNEC FP-FO appelle à la mobilisation des personnels

La FNEC FP-FO ne se résout pas à cette situation inacceptable et exige plus que jamais :

- **L'abandon de la création du conseil technique PsyEN auprès du DASEN ;**
- **Le recrutement de tous les personnels nécessaires, à hauteur des besoins, pour avoir un RASED complet et une brigade de remplacement de PsyEN EDA dans chaque département ;**
- **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % pour couvrir l'inflation des dernières années et un rattrapage à hauteur des pertes subies (31,5 % depuis 2000) ;**
- **Le respect et le maintien des missions des PsyEN dans le cadre de la Fonction Publique d'Etat ;**
- **L'abandon de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et du décret visant à dissoudre les établissements et services médico sociaux.**

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir, à prendre position contre ces mesures et à rejoindre les manifestations du 1er mai.